

## Conditions tarifaires particulières de vente et de transport du tarif CORPO 01 mars 2025

Ce document résume l'essentiel des conditions tarifaires des vols vendus par St Barth Executive et est susceptible d'évoluer. Veuillez le lire attentivement et nous contacter pour toute question.

### AIR INTER ILES

Air Inter Iles désigne les services réguliers opérés par St Barth Executive (SBE) en Tecnam P2012.

### ST BARTH EXECUTIVE

Certains services réguliers peuvent être opérés par St Barth Executive (SBE) en Pilatus PC12 entre SBH et SJU, entre SBH et PTP au tarif Business Class

### HEURES D'ENREGISTREMENT

Enregistrement à	Début	Se Termine
St Barth - SBH	1H avant le départ	30min avant le départ
Pointe-à-Pitre - PTP	1H avant le départ	30min avant le départ
Marie Galante - GBJ	1H avant le départ	30min avant le départ
San Juan - SJU	2H avant le départ	1H avant le départ

Nous recommandons au moins deux heures avant les vols de correspondance internationaux. Il est de la responsabilité des passagers, lors de la réservation, de prévoir suffisamment de temps pour la récupération des bagages et le réenregistrement si une correspondance avec un autre transporteur est prévue.

Le fait de ne pas se présenter pour un vol sans en avertir SBE entraînera l'annulation de la réservation restante.

SBE se réserve le droit de refuser le transport à toute personne qui ne se conforme pas aux tarifs applicables, aux règles ou règlements de la compagnie.

### MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE VOYAGE (tarif CORPO)

Les vols réservés peuvent être modifiés ou annulés selon le tarif, jusqu'à 1h avant le départ du vol. Toute modification ultérieure est interdite.

Frais de modification Frais d'annulation	Air Inter Iles	St Barth Executive
Jusqu'à 1h avant le départ	Sans frais	Sans frais

**Annulation** : L'annulation est autorisée, mais ne peut pas avoir lieu à moins de 1h du départ

**Remboursement :** Les remboursements du tarif CORPO sont permis sous forme de **re crédit sur le compte** uniquement. En cas d'annulation à moins de 1h du départ, aucun crédit ne peut avoir lieu.

**Correction de nom :** Le tarif CORPO autorise le changement de nom jusqu'à 1h avant le départ. Vous pouvez contacter nos chargées de clientèle par mail à l'adresse suivante : [laligne@stbarthexecutive.com](mailto:laligne@stbarthexecutive.com)

## BAGAGES

En raison des restrictions strictes de l'Aéroport de St Barthélemy concernant la taille et le poids des bagages, nous vous informons qu'il sera fait une stricte application de cette réglementation et qu'en conséquence nous ne pouvons garantir le transport d'aucun bagage de taille ou de poids supérieur à cette réglementation avant le jour du départ.

### Dimensions des bagages :

Bagage cabine et objets personnels : ne doivent pas dépasser 55x35x25cm (21,65 x 13,77 x 9,84 in) au total avec accessoires.

- Bagage enregistré : les dimensions extérieures totales de chaque bagage (longueur + largeur + hauteur) ne doivent pas dépasser 158 cm ou 62 in, et pas plus de deux de ces grands bagages par personne.

**Franchises de bagages :** Nos franchises de bagages sont basées sur le poids et incluent vos effets personnels, un bagage cabine et/ou un bagage enregistré : le poids total de tous les articles que vous apportez au comptoir d'enregistrement doit rester en dessous de la franchise totale.

Poids total autorisé	Inter Iles Flex	Business Executive
Adulte	max 32 kg/70 lbs	max 32 kg/70 lbs

**Bagages en surpoids/ oversize :** Nous ne garantissons pas le transport sur votre vol des bagages en surpoids, de grande taille ou supplémentaires. Les agents d'enregistrement, le jour du départ, vous proposeront la solution la plus adéquate.

Nous vous conseillons de contacter nos experts en voyages à [laligne@stbarthexecutive.com](mailto:laligne@stbarthexecutive.com) pour toutes questions.

Les excédents bagages ou bagages supplémentaires sont facturés comme suit :

5kg supp 10€, 10kg supp 25€, 20kg supp 60€, 32kg supp 96€

### VOYAGE AVEC DES ANIMAUX (cas particulier)

Voyager avec un animal de compagnie est autorisé lorsque celui-ci est correctement réservé en tant que service spécial sur un vol SBE.

Notez que votre **animal est considéré comme faisant partie de votre franchise de bagages**, de sorte que le poids total des bagages, de l'animal et de son sac ou sa cage de transport ne doit pas dépasser la franchise de bagages totale.

La réservation pour un animal est gratuite. L'animal doit être placé dans un sac/cage agréée IATA, et le poids total du sac/cage et de l'animal ne doit pas dépasser 7kg/15 lbs pour un voyage en cabine et 32 kg / 70 lbs pour un voyage en soute. La cage agréée pour l'animal doit être approuvée par l'IATA pour le transport d'animaux vivants, et sa taille est limitée à 91x89x64 cm.

Le passager doit être en possession de la documentation requise pour l'animal (voir l'article sur les documents de voyage, et le site web de l'IATA <https://www.iata.org/en/programs/cargo/live-animals/pets/>).

## DOCUMENTS DE VOYAGE

Le client est entièrement responsable de s'assurer que ses passagers disposent des documents de voyage corrects et se conforment à toutes les lois, règlements, ordres, demandes et exigences (y compris tout document de santé applicable, taxe de sortie, entrée, visa, douane et autres formalités légales et statutaires) des pays à partir ou vers lesquels ils doivent voler. Cela s'applique également aux animaux voyageant avec les passagers, pour lesquels tous les documents requis doivent être à jour et valides pour les pays de départ et/ou de destination.

SBE ne peut être tenue responsable des conséquences que pourrait subir le client ou le(s) passager(s) en cas de non-conformité aux règles d'immigration, douanières ou gouvernementales.

## ARTICLES INTERDITS ET MARCHANDISES DANGEREUSES

Les passagers ne peuvent transporter ou inclure dans leurs bagages des articles qui sont interdits par toute loi, réglementation ou ordre national ou international applicable de transport sur tout avion. Tous les bagages et objets personnels apportés à bord de l'avion sont soumis à une inspection comme peut l'exiger la loi ou jugée nécessaire par l'équipage de vol. SBE peut interrompre le voyage si un passager refuse de se soumettre à cette inspection.

SBE n'assume aucune responsabilité pour les articles périssables, fragiles ou de valeur ou les documents, qu'ils soient enregistrés ou non avec ou sans la connaissance du transporteur.

Nous conseillons aux passagers de vérifier les directives de la FAA sur le site web dédié et la documentation, ou le matériel d'orientation de l'IATA

## NOUS CONTACTER

Pour toutes questions concernant votre voyage ou les conditions ci-dessus, veuillez nous contacter:

Du Lundi au Vendredi de 7h à 17h30

Le Samedi de 7h à 12h et de 13h à 17h30

Le Dimanche de 12h à 17h30

**Téléphone/** (+590) 590 212 979

**Email/** [laligne@stbarthexecutive.com](mailto:laligne@stbarthexecutive.com)